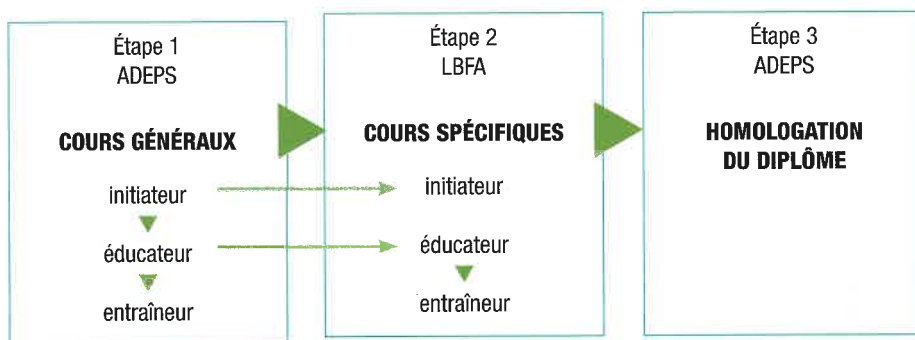


Formation de cadre sportif à la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme

En Belgique francophone, appelée Fédération Wallonie-Bruxelles, une réforme des formations a été initiée en 2012, en adéquation avec les recommandations de l'Union européenne et qui en renforce le caractère certifiant.

Le service de Formation des cadres sportifs permet à de futurs brevetés de se former selon trois vocations : pédagogique, managériale et sécuritaire. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique (celle qui nous concerne le plus) recouvre trois niveaux de qualification c'est-à-dire trois champs de compétences, trois profils de fonctions clairement distincts. Elle comprend des cours généraux organisés par le ministère des sports (ADEPS) et spécifiques (LBFA).



MONITEUR SPORTIF INITIATEUR	MONITEUR SPORTIF ÉDUCATEUR	MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR
Animer - Initier Fidéliser à la pratique sportive.	Former et consolider les bases de la performance.	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer.

Le métier de "Moniteur Sportif Initiateur" est indépendant des métiers "Moniteur Sportif Educateur" et "Moniteur Sportif Entraîneur" qui sont eux hiérarchisés. Cela signifie qu'un candidat, sous réserve des conditions et des prérequis fixés par la fédération, peut accéder soit au cours initiateur soit au cours éducateur. Cependant, les cours généraux (ADEPS) doivent être validés de manière consécutive.

LES TROIS ÉTAPES POUR OBTENIR UN DIPLÔME :

1^{re} étape : les cours généraux

Les cours généraux, organisés par l'ADEPS, ont été conçus avec l'aide des acteurs de terrains et d'experts scientifiques issus des trois pôles universitaires francophones. Dans le cadre des formations à vocation pédagogique, les cours généraux des trois niveaux de qualification sont envisagés

sous l'abord de cinq thématiques générales :

- Cadre institutionnel et législatif
- Didactique et méthodologie
- Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Aspects sécuritaires et préventifs
- Ethique et déontologie

Il est impératif de réussir les examens des cours généraux du niveau moniteur sportif (dans l'ordre initiateur-éducateur-entraîneur). Ces cursus, communs à toutes les disciplines sportives, développent les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif.

Dans le cadre des formations à vocation sécuritaire et managériale, une sixième thématique (management) complètera le domaine d'études.

Chaque thématique est composée de modules clairement identifiés (unités d'ensei-

gnement indépendantes). Pour tous les cours généraux, des dispenses de modules peuvent être octroyées dans des cas spécifiques (professeur d'éducation physique, kinésithérapeute, médecin,...).

2^e étape : les cours spécifiques

La réussite aux examens portant sur les cours généraux est obligatoire et indispensable pour accéder aux cours spécifiques organisés par les fédérations sportives.

La réussite des cours spécifiques (cours et stage) du moniteur sportif auprès de la fédération sportive (la LBFA) est indispensable. Toutes les thématiques des cours généraux y sont abordées avec un approfondissement plus spécifique sur : "didactique et méthodologie", "facteurs déterminants de l'activité et de la performance" et "aspects sécuritaires et préventifs".

3^e étape : les cours spécifiques

La LBFA communique les résultats à l'Administration et les brevets de "Moniteur sportif" sont homologués et reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.